

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 30 Novembre 2017

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 22

Affichage du compte rendu intégral

en date du 12 Décembre 2017

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 du mois de Décembre à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2017-047

Approbation d'une convention pour le transport, le traitement
et la valorisation de déchets plastique entre la société SPUR environnement
et le Conseil de Territoire du Pays de Martigues

Etaient présents

Mme Béatrice **ALPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DIDERO**,
M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M.
René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**,
M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, Mme Régine **PERACCHIA**, M. Florian
SALAZAR-MARTIN

Excusés avec pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI**- Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**

M. Stéphane **DELAHAYE** -Pouvoir donné à Mme Régine **PERACCHIA**

M. Marc **DEPAGNE** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **GIOVANELLI**

M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à M. Florian **SALAZAR-MARTIN**

Mme Virginie **PEPE** - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**

Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Excusée sans pouvoir

Mme Françoise **EYNAUD**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. Henri **CAMBESSÉDÈS** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des
membres présents

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues gère en régie le parc des contenants et notamment le renouvellement de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Ces contenants usagés en plastique ainsi récupérés et stockés, doivent être transportés, traités et valorisés par une société spécialisée.

La Société SPUR environnement propose ces prestations à coût nul pour le transport, le traitement et le rachat des contenants non démantelés mais également un rachat des contenants démantelés à 50 euros la tonne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le Décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces contenants doivent être transportés, traités et valorisés

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la société SPUR Environnement relative au transport, au traitement et à la valorisation de déchets plastiques.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**